



**AVIS**  
**INSCRIPTIONS**  
**DES**  
**AFFOUAGISTES**

La Mairie recevra les inscriptions des affouagistes

**Jusqu'au mardi 25 juillet 2023 12h00**

Aux jours et heures d'ouverture au public

\*\*\*

*RAPPEL*

**DROIT A L'AFFOUAGE**

Être résident fixe dans la commune – être à jour dans les redevances communales.

Conditions avant l'inscription :

1. Retirer le dossier d'inscription en mairie
2. Remplir la feuille d'engagement
3. Lire et signer le règlement d'affouage
4. Revenir en mairie avec l'ensemble du dossier pour valider votre inscription – sans oublier la copie de votre assurance « attestation »
5. Inscription individuelle seulement.

La revente du bois de chauffage est strictement interdite.  
Respecter les règles de sécurité.

La Mairie.